

Luxembourg, le 22 novembre 2013

Objet: Proposition de déclaration d'obligation générale de l'avenant X au Contrat collectif pour le bâtiment. (4197SBE)

*Saisine : Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration
(31 octobre 2013)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La déclaration d'obligation générale de l'avenant X au Contrat collectif pour le bâtiment, conclu le 17 juillet 2013 entre le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics et la Fédération des Entreprises Luxembourgeoises de Construction et de Génie Civil d'une part, et l'OGB-L et le LCGB d'autre part, a pour objet de rendre cet avenant obligatoire pour l'ensemble des employeurs et des travailleurs de la branche économique concernée, à savoir le bâtiment et le génie civil.

La déclaration d'obligation générale se fait par règlement grand-ducal, sur base d'une proposition conjointe des deux groupes d'assesseurs de la commission paritaire, les chambres professionnelles demandées en leur avis.

L'avenant X au Contrat collectif pour le bâtiment procède à certaines modifications de texte en ce qui concerne :

- le champ d'application du Contrat collectif - un accord de principe entre les signataires ayant été conclu afin de mener des discussions relatives au statut unique -,
- la sécurité sur les chantiers en imposant la mise à disposition au profit des salariés de dispositifs de sécurité aux chantiers non sécurisés,
- la durée du Contrat collectif en fixant l'entrée en vigueur du Contrat collectif au 1^{er} septembre 2013 ainsi que sa validité jusqu'au 31 août 2016.

En outre, l'avenant X au Contrat collectif pour le bâtiment modifie l'Annexe III relatif à la revalorisation des salaires horaires ainsi que l'Annexe IV relatif au complément de prime.

La Chambre de Commerce n'a pas d'observations particulières à formuler.

* * *

La Chambre de Commerce, après consultation de ses ressortissants, est en mesure de marquer son accord à la proposition de déclaration d'obligation générale de l'avenant X au Contrat collectif pour le bâtiment sous avis.

SBE/DJI